

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

*Ensemble aujourd'hui,
pour l'Eau de demain*

Pour protéger L'ENVIRONNEMENT

Pour améliorer le CADRE DE VIE

Pour sauvegarder nos RESSOURCES

Traitons les eaux usées

issues de nos maisons

- 1 Le BRANCHEMENT
- 2 Le RÉSEAU DE COLLECTE
- 3 Vers La STATION D'ÉPURATION



L'Office de l'Eau Guadeloupe s'engage à soutenir les actions visant à « Poursuivre la lutte contre les pollutions organiques, azotées et phosphorées » en aidant à la mise en conformité des branchements et le développement des réseaux d'assainissement, en poursuivant la mise au norme des stations d'épuration, en développant la métrologie des réseaux d'assainissement, etc...

**Office de l'Eau
GUADELOUPE**

Immeuble Valkabois
Z.A. de Valkanaërs
Route de Grande Savane
97 113 GOURBEYRE
Std : 0590 80 99 78
Fax : 0590 80 02 21
www.eauguadeloupe.com

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Autrefois appelé « tout à l'égout », le RESEAU d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF est une canalisation qui collecte les eaux usées et les transports pour traitement vers une station d'épuration.

Définition : Le système d'assainissement collectif est un dispositif de collecte, de transport et de traitement des eaux usées de plusieurs habitations raccordées à un réseau d'eaux usées public. Les eaux traitées qui sortent de ce dispositif sont rejetées dans le MILIEU NATUREL ou recyclées.

L'origine des eaux usées : Les eaux usées issues de nos habitations, sont constituées d'eaux vannes (salles de bains et WC) et d'eaux ménagères (cuisine, lave linge...). Toutes ces eaux sont raccordées au réseau d'assainissement par l'intermédiaire d'un branchement.

Qui est responsable de la gestion de l'assainissement collectif ? La gestion des équipements est une compétence communale ou intercommunale. Elle peut être confiée à une entreprise privée. Généralement, les réseaux d'assainissement sont présent dans les zones densément bâties.

Un service public : Chaque nouveau propriétaire est tenu de faire une demande de raccordement des eaux usées au service public d'assainissement collectif (SPAC). Ce service communal ou intercommunal a pour mission de construire et d'exploiter le système d'assainissement.

Protégeons notre environnement :

Le système de traitement des eaux usées permet de préserver nos ressources en eau (captages en eau potable, eaux de baignade, cours d'eau, etc.) et notre environnement des risques de pollution.

Conseils d'entretien :

Si vous n'êtes pas raccordés au réseau qui dessert votre maison, faite une demande de branchement au SPAC.

Nettoyez régulièrement votre boîte de branchement en enlevant les corps étrangers et les flottants.

Nettoyez les siphons des équipements sanitaires pour éviter les odeurs.

Collectez les déchets ainsi que les huiles et déposez les en déchetterie.

Les eaux de pluies doivent être gérées indépendamment des eaux usées.

En cas de projet ou de problème, appelez le SPAC de votre collectivité.

Les étapes de traitement :

Phase 1 : Le raccordement des eaux usées se fait par l'intermédiaire d'une BOITE DE BRANCHEMENT. Cette dernière marque la limite entre le domaine public et le domaine privé du branchement.

Phase 2 : Les eaux usées sont dirigées vers une STATION D'EPURATION via un RESEAU DE COLLECTE.

Phase 3 : Elles sont dépolluées avant d'être rejetées dans le MILIEU NATUREL. Bien que traitées, les eaux usées ne sont pas consommables.